

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 083-21830021-2000625-2020_29-DE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

Date d'affichage

18 Juin 2020

18 Juin 2020

SEANCE DU VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT

N° 2020-29

L'an Deux Mille vingt, le vingt cinq du mois de JUIN, à dix-sept heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PEREZ LEROUX Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Messieurs PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoints au Maire,

Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, OLIVIER Françoise, Conseillères Municipales, Messieurs FABRE Guillaume, ORSET Lolc, BONOME Stéphane, Conseillers Municipaux.

Pouvoir : BELISAIRE Louis à BELISAIRE Thomas.

Secrétaire de séance : PERRIMOND Jean-Noël

Objet : Recrutement des agents contractuels 2020, Piscine et Camping « Notre Dame ».

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents contractuels permettant d'assurer le bon fonctionnement des services de la piscine et du Camping « Notre-Dame » en raison de l'accroissement temporaire de l'activité communale.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3, 1° de la loi précitée, et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels :

- Un emploi d'opérateur des activités physiques et sportives pour exercer la surveillance de la piscine du 03 Juillet au 31 Août 2020 : 128 heures par mois,
- un emploi de caissier du 03 Juillet au 31 Août 2020 à temps incomplet (123 heures mois) pour l'encaissement des droits d'entrées à la piscine municipale.
- un emploi de caissière du 1^{er} Juillet au 15 Septembre 2020 à temps incomplet, (14 heures hebdomadaires) pour assurer les remplacements au Camping,
- un emploi d'adjoint technique pour l'entretien des sanitaires et des mobil homes, au Camping du 1^{er} Juillet au 20 Septembre 2020 : (25 heures mois).

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux emplois occupés et variera selon les fonctions et l'expérience professionnelle des candidats retenus.

En cas de nécessité pour les besoins du service, des heures complémentaires seront effectuées par les agents à temps incomplet, sans toutefois dépasser le seuil de la durée légale du travail.

Entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide :

- de procéder à la création des emplois ci-dessus exposés,
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif de l'exercice 2020.

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE

Le : 0. 2. JUIL. 2020

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

Le : 0. 2. JUIL. 2020

Le Maire

M. Perez Leroux

Madame le Maire
Nathalie PEREZ LEROUX

N. Perez Leroux

